



## Le SNPNC signe l'accord salarial

**Une 2<sup>ème</sup> phase officielle de négos NAO s'est déroulée les 17 et 18 octobre derniers en présence de l'ensemble des syndicats représentatifs de l'entreprise (signataires potentiels) et des non représentatifs de l'intersyndicale AF (CFTC et SNGAF pour les PNC, Alter pour les PNT et Sud pour le PS).**

### 9 mois de combat

Les 15 jours de grève à l'appel de l'IS, la détermination dont nous avons fait preuve, et l'union d'une majorité de syndicats en IS AF, auront permis de contraindre la direction à revoir sa copie à la hausse.

Depuis son arrivée, Ben Smith a fait le ménage au plus haut niveau de l'entreprise, il a très bien compris que le dialogue social ne pouvait pas reprendre avec les mêmes interlocuteurs côté direction, et a sans doute relevé des dysfonctionnements dans les relations sociales de l'entreprise.

Ainsi, après la démission en mai de JMJ, à l'issue de sa consultation qu'il pensait gagnée, Franck Ternier et Gilles Gateau ont été remerciés.

**Jusqu'à la fin des négociations, vos élus ont tenté de faire basculer les 2% de janvier 2019 sur l'année 2018. Cette demande a été formulée par tous les syndicats de l'Intersyndicale.** La direction y a répondu par la négative. Vous l'aurez compris, les raisons de ce refus ne sont pas financières, elles sont politiques, voire idéologiques...

En acceptant d'afficher un +4 % sur une même année, la direction aurait désavoué ses partenaires syndicaux de toujours : la CFDT – CFE/CGC (vous vous souvenez, ceux-là même qui supplient la direction de ne pas augmenter les salariés).



## 4% en 13 mois, comparés aux 0,55% validés initialement

Nous vous laissons juger par vous même en consultant le tableau suivant (salaire brut hors indemnités repas et transport) :

Accord signé en février (CFE/CGC - CFDT) frappé d'opposition Dispositions appliquées actuellement	Proposition d'accord Janailac refusé suite consultation en mai	Accord du 18 octobre
+ 0,6 % au 1 <sup>er</sup> avril + 0,4% au 1 <sup>er</sup> octobre = 0,55% sur l'année 2018	+ 0,6% au 1 <sup>er</sup> avril + 0,4% octobre avancés au 1 <sup>er</sup> avril + 1% au 1 <sup>er</sup> avril = 1,5% sur l'année 2018 + 1,65% au 1 <sup>er</sup> avril si REX > 200M = 1,23% par an de 2019 à 2021 + 1% au 1 <sup>er</sup> avril si REX ≤ 200M = 0,55% par an de 2019 à 2021  0 si REX ou Free Cash Flow négatif ou nul	2% sur l'année 2018 2% sur l'année 2019 + augmentation de la PUA de 100€ + ouverture des NAO sur la période allant d'octobre 2019 à oct 2020
Sur un salaire brut de 2500 euros : augmentation de <b>13,75€/mois</b> sur 13 mois <b>Soit un gain de 178€</b> pour l'année 2018	Sur un salaire brut de 2500 euros : augmentation de <b>37,46€/mois</b> sur 13 mois <b>Soit un gain de 487€</b> pour l'année 2018 <b>Conditionné aux résultats de l'entreprise : pour 2019 à 2021</b> - si REX > 200M : <b>400€</b> - si REX ≤ 200M : <b>178€</b> - si REX ou Free Cash Flow négatif ou nul : <b>0</b>	Sur un salaire brut de 2500 euros : <b>augmentation de 50€/mois</b> sur 13 mois avec effet rétroactif au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 soit un gain de <b>650€/an</b> à compter de 2018, + <b>augmentation de 50€/mois</b> sur 13 mois au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 + <b>100€</b> de PUA en 2019 <b>Sans conditions de résultats de l'entreprise :</b> Pour 2018-2019 un gain total de 650+1300+100= <b>2050€</b>

Ne pas signer serait choisir l'option d'une note unilatérale nous **garantissant d'avoir moins que ce qui est proposé à la signature**. Qui sommes-nous pour priver les salariés d'une augmentation de la PUA de 100€ et des salaires de 4% en 13 mois, sans condition liée aux résultats ? Seuls ceux qui n'ont pas le pouvoir de signer (des non représentatifs) n'ont pas cette responsabilité et se donneront probablement le beau rôle arguant que c'est trop peu.

### Cette signature :

- permet d'octroyer une **augmentation significative pour tous les PNC**, la première depuis 7 ans.
- démontre, s'il en était besoin, que contrairement à ce qui est souvent relayé dans les médias, les **syndicats d'AF ne sont pas jusqu'au-boutistes**.
- constitue un pari sur **l'évolution du dialogue social dans l'entreprise**.

**Une 1<sup>ère</sup> réunion sur les GP est d'ores et déjà programmée le 31 octobre, c'est un dossier prioritaire. Nous y défendrons les problématiques PNC.**

**Au delà de ces négociations intercatégorielles, le SNPNC/FO va désormais se consacrer aux négociations catégorielles (PNC) que Benjamin Smith s'est engagé à ouvrir. Le quotidien du PNC doit être amélioré : la qualité planning, les conditions de travail notamment.**

**Syndiquez-vous utile !**



Nom : .....

Prénom : .....

@ : .....

Grade / Secteur : .....

[www.snpnc.org](http://www.snpnc.org)